



## 3° Mid Flanders Classic Règlement Particulier du Concours

---

*Le Mid Flanders Classic une organisation du Trimard Classic by Bryghia ASBL avec Westrozebeke  
comme lieu de départ*

### A. PROGRAMME

#### TIMING

15.05.2023		Publication du règlement
17.05.2023	20u00	Ouverture des inscriptions
31.07.2023	24u00	Clôture des préinscriptions
16.08.2023	24u00	Clôture des inscriptions
<b><u>26.08.2023</u></b>	06u45	Ouverture du secrétariat
	06u45	Début des vérifications administratives
	07u00	Début des vérifications techniques
	08u00	Clôture des vérifications administratives et techniques
	09u00	Départ de la première voiture
	18u00	Arrivée prévue de la première voiture. Après arrivée de la dernière voiture immédiatement remise des prix

#### PANNEAU OFFICIEL

Tous les documents officiels par rapport à la course la seront publiés via l'application Sportity App.

Des modifications, des annexes et/ou des changements seront portés à la connaissance du public par des bulletins numérotés et datés. Ces bulletins seront distribués directement aux participants qui devront signer pour confirmer la réception.

<b>CLASSEMENTS</b>	Classement non-officiel dans les 20 minutes après l'arrivée de la dernière voiture Classement officiel dans les 15 minutes après le classement non-officiel
--------------------	--

#### PERMANENCE

Avant la course: Mid Flanders Classic, Houthulststraat 6, 8840 Staden  
(0476/495705 ou [trimardclassic@gmail.com](mailto:trimardclassic@gmail.com))

Pendant la course: Dorpsstraat 47, 8840 Westrozebeke

## B. ORGANISATION

### Art. 1 Definition

Le Mid Flanders Classic est organisé par l'ASBL All Car Promotions, membre de la Fédération Automobile Flamande (VAS) et du PAK Flandre Occidentale. La course est éligible pour le championnat de marathon VAS 2023 et le championnat provinciale du PAK Flandre Occidentale 2023.

### Art. 2 Association organisatrice

All Car Promotions ASBL, Burgemeester Danneelstraat 55, 8500 Courtrai

Président: Kenneth Verté  
Secrétaire: Gauthier Decavele  
Trésorier: Pieter De Craemer

### Art. 3 Bureau de la direction du course

Directeur de la course	Kenneth Verté	licence
Adjoint-directeur de la course	Gino Vanacker	licence
Secrétaire	Philippe Baeremaker	licence
Chargés des relations avec les concurrents	Pieter De Craemer	licence
Relations presse	Bart Vereecke	
Juge des faits	Niels Braeckevelt	

#### Commission sportive VAS

Président	A définir
Membre	A définir

#### Commission technique VAS

Responsable	A définir
Membre	A définir

## C. DISPOSITIONS PARTICULIERES

### Art. 4 Déroulement de la course

La compétition consiste à effectuer un parcours secret sur des routes publiques avec des pénalités. La course parcoura environ 300 kilomètres, tracés sur des routes bien roulables dont 95 % sont des routes goudronnées.

La course sera divisée en deux parties.

La vitesse moyenne de la course ne dépassera jamais 50 km/heure.

La catégorie "Expert" comprendra des sections de régularité et des sections de navigation. La catégorie "Touring" ne comprendra uniquement des sections de régularité

## **Art. 5 Voitures autorisées au départ**

Les voitures doivent être en conformité avec le code de la route belge au moment des vérifications techniques et pendant toute la durée de la course.

Avec un certificat d'inspection d'avant 2019 du service du contrôle technique, une voiture ne sera pas autorisée de participer à la course.

L'utilisation des plaques essais est interdite.

Toutes les voitures immatriculées avant le 1er janvier 1993 sont autorisées. L'équipe organisatrice peut refuser une voiture qui ne respecterait pas les dispositions, "l'esprit de la course" et l'aspect de la période concernée sans avoir à se justifier.

Deux classes seront organisées:

- La catégorie "Expert": uniquement les voitures immatriculées avant le 1er janvier 1993 sont autorisées
- La catégorie "Touring": toutes les voitures sont autorisées, n'importe la date de l'immatriculation

Seuls le pilote et le navigateur sont autorisés par véhicule/équipe.

Tous les types d'équipement de mesure (soit analogiques, soit numériques) peuvent être utilisés.

L'utilisation de cartes (routières) numériques est interdite: GPS, I-pad, téléphone portable,... Les infractions seront sanctionnées par une pénalité de 1000 points.

L'utilisation de cartes routières en papier est autorisée.

Les membres de l'équipage doivent être titulaires d'une licence VAS ou ASAF. Les participants qui ne sont pas d'une telle licence, doivent remplir une demande de permis journalier. Ce permis journalier sera octroyé lors des vérifications administratives. Une rémunération de 15 EUR par personne doit alors être payée en espèces au délégué du VAS.

## **Art. 6 Engagement et droits d'inscription**

L'inscription au Mid Flanders Classic se fait uniquement via le formulaire sur le site web ([www.trimard-classic.be](http://www.trimard-classic.be)) ou par mail: [trimardclassic@gmail.com](mailto:trimardclassic@gmail.com)

Les droits d'inscription s'élèvent à 235 EUR.

Sont inclus:

- \* Cahier de route
- \* Cartes de contrôle de temps
- \* Plaques de rallye
- \* Numéros de portes
- \* Assurance
- \* Système de chronométrage

- \* Repas de midi
- \* Soirée barbecue pour pilot et co-pilot
- \* trophées

Si d'autres membres de l'équipe ou du service souhaitent participer au barbecue, nous demanderons une contribution supplémentaire de 30 euros par personne.

**La soirée BBQ** comporte un mixed grill, buffet de légumes froids, pâtes, pommes de terre, pain, sauces, ... à **volonté!!**

**IMPORTANT: On ne peut s'inscrire et payes les droits d'inscriptions qu'avant le 21 août 2023!! (+10 EUR par personne après le 15 août 2023)**

Le paiement des droits d'inscription doit être fait avant le 21 août sur le compte de l'ASBL All Car Promotions **BE60 9791 5325 6870** en mentionnant Mid Flanders + nom de l'équipe.

Pour chaque inscription après le 14 août 2023, il y a un frais supplémentaire de 10 EUR par personne.

Les numéros de départ seront attribués en fonction de l'âge et de la valeur historique des voitures.

#### **Art. 7: Tableau d'affichage officiel**

Le tableau d'affichage officile se trouve à Juul De Windeplein, Dorpsstraat 47, 8840Westrozebeke.

Toute la communication officielle se fera via Sportity App.

#### **Art. 8: Cahier de route**

Dans la catégorie "Expert", nous utilisons les systèmes de navigation suivants:

- \* Boule-Flèche, sans ou avec mention des distances
- \* Carte avec trajet marqué
- \* Notes ecrites
- \* Carte aux flèches
- \* ...

Dans la catégorie "Touring", le cahier de route n'existe uniquement des notes "boule-flèche" avec mention des distances.

Avant le départ de l'événement, les concurrents peuvent toujours demander des explications par rapport les systèmes de navigation utilisés à la personne chargé des relations avec les concurrents..

Les distances mesurées le plus précisément possible par l'organisateur et les temps de conduite indiqués sont à respecter obligatoirement par tous les participants. L'organisateur se réserve le droit d'exclure de la course des participants en cas de plaintes pour conduite imprudente et irresponsable.

#### **Art. 9: Pénalités**

1.

Les pénalités liés aux excès de vitesse seront toujours appliqués avec une dérogation de 5 km/h. Par conséquent ces pénalités seront appliqués comme suite:

\* Par exemple: vitesse autorisée est de 40 km/h

Vitesse mesurée:	45km/h	0 points de pénalité
Vitesse mesurée:	46km/h	0,5 points de pénalité
Vitesse mesurée:	47km/h	1 point de pénalité
Vitesse mesurée	48km/h	1,5 point de pénalité
...	...	...

2.

Autres pénalités:

Trop tard au CT	1 point de pénalité par minute (excès de 30 minutes = hors course)
Trop tôt au CT	2 points de pénalité par minute
Absence d'une lettre de contrôle:	5 points de pénalité
Absence d'un timbre de contrôle:	5 points de pénalité

3.

Pénalités lors d'une RT:

Trop tard au point de chronométrage	0,1 points de pénalité par seconde Maximum 5 points de pénalité (50 sec.)
Trop tôt au point de chronométrage:	0,2 points de pénalité par seconde
Point de chronométrage manqué:	5 points de pénalité

Les participants disposeront d'un résultat joker. Le plus mauvais point de chronométrage d'une RT, avec un maximum de 5 points de pénalité par point de chronométrage, ne sera pas pris en compte dans le classement final. Manquer un point de chronométrage ou arriver à un point de chronométrage trop tôt ne peut pas être considéré comme un résultat joker.

4.

L'utilisation de cartes (routières) numériques est interdite: GPS, I-pad, téléphone portable,... Les infractions seront sanctionnées par une pénalité de 1000 points.

### **Art. 10 Prix et Trophées**

Deux classements seront établis pour cette course: le classement "expert" et le classement "touring".

Le vainqueur de la catégorie "expert" est également le vainqueur général du Mid Flanders Classic.

Des trophées seront remis aux:

- Les trois premiers équipages "Expert"
- Les trois premiers équipages "Touring"

### **Art. 11 Contrôle d'alcool**

Le juge des faits désigné peut exécuter avant et/ou pendant la course un contrôle d'alcool.

Le Code de la route Belge autorise un maximum de 0,5 promille. La fédération sportive applique une tolérance zéro (0,00 promille: règlement sportif, chapitre 4, règlement général art2.6.). Le taux d'alcoolémie doit donc être de 0,00 promille.

En cas de résultat positif, la suspension hors compétition est immédiate. Le copilote ne peut pas prendre le volant.

#### **Art. 12 Disposition Générale**

Ce règlement est basé sur le règlement sportif VAS Marathon. Pour le règlement complet : voir les règlements VAS, le règlement du marathon et les annonces officielles 2023.